

« Un métier, des besoins », c'est une série de portraits où seront présentés des métiers pour lesquels des besoins ont été identifiés par l'Observatoire de la Maison des Entreprises et de l'Emploi sur le bassin chartrain (métiers en tension, en difficulté de recrutement ou en devenir). Ce mois-ci :

Plaquistes et poseurs en isolation intérieure

Une récente étude menée dans le secteur du bâtiment souligne la croissance de l'activité entretien/rénovation, le dynamisme de l'isolation par l'intérieur et les besoins sur les métiers de plâtriers/plaquistes. Décryptage.

L'entretien/rénovation : un secteur porteur

Dans un contexte économique difficile pour le BTP, l'entretien/rénovation occupe une part prépondérante. D'ailleurs, selon les analyses prospectives, ce sera le segment le plus en croissance dans les années à venir. Les facteurs explicatifs sont nombreux : hausse de la population, réduction de la taille des ménages, parc de logement privé et social ancien, vieillissement de la population, évolution des normes énergétiques réglementaires et environnementales, etc.

Métiers de l'isolation : une demande croissante



De manière globale, les besoins portent sur les métiers de couvreurs, chauffagistes, fenêtriers, soliers-moquettistes et plâtriers-plaquistes.

Le métier de plaquiste évolue et manque dans notre territoire

L'accent est mis sur les plaquistes en raison des difficultés de recrutement sur les postes qualifiés, du manque de formation en local et des besoins en compétences exprimés par les entreprises en lien avec les nouvelles normes énergétiques. Le métier de plâtrier-plaquiste participe

de plus en plus à la performance énergétique des logements et bâtiments, en intégrant aux parois une isolation thermique et parfois thermo-acoustique.

La formation de plaquiste : une réponse adaptée, concertée et concluante

Face aux déséquilibres emplois/formations et besoins/compétences, les acteurs de la formation ont mis en place, rapidement, une action de formation continue qualifiante sur le territoire. Avec le concours du Conseil régional, de l'AFPA, du CFA du Bâtiment et de la Maison des Entreprises et de l'Emploi, un titre professionnel de plaquiste, poseur en isolation intérieure a été ouvert en septembre 2015 à Chartres. Onze demandeurs d'emploi suivent actuellement la formation. Points positifs : les entreprises sont au rendez-vous et des recrutements pourraient être effectifs dès l'obtention du titre professionnel. A l'issue de la première période de stage, 10 des 11 entreprises ayant accueilli des stagiaires se disent prêtes à recruter.



Témoignage

« J'ai intégré la formation en septembre et je dois effectuer deux périodes de stages en entreprise de 2 semaines. Après deux mois passés au centre AFPA et 2 semaines en entreprise, je trouve que formations théoriques et pratiques sont essentielles et se complètent parfaitement. Je suis très satisfait. Anciennement couvreur en quête d'une reconversion dans le bâtiment, j'espère pouvoir réintégrer le marché de l'emploi rapidement. Le métier me plaît énormément, il est diversifié. Il permet d'appliquer des techniques différentes : plaques de plâtre, le plâtre lui-même, enduit, staff, petit mortier... Il permet aussi d'allier technique et décoration ».



Julien, en formation à l'AFPA de Chartres, a suivi un stage dans l'entreprise ECA (Espace Comble Aménagement).

Plaquiste, c'est quoi ?

À partir de dossiers techniques, de plans de pose, le ou la plaquiste réalise pour une finition en plâtre sec, l'isolation thermique, l'étanchéité à l'air et construit des plafonds, des doublages, différentes cloisons techniques (gaine technique de désenfumage par exemple), des systèmes techniques d'isolation acoustique. Il effectue des tracés, réalise des ossatures métalliques sur lesquelles il fixe des plaques de plâtre et pose par collage certains éléments (plaques de plâtre, complexe isolant). Il travaille dans des entreprises spécialisées dans l'aménagement, la restauration, la décoration et l'isolation. Il intervient sur et dans des maisons neuves ou en rénovation mais aussi des immeubles collectifs, bureaux, commerces, bâtiments publics...